



Enfants livrés à eux même au domicile du père

Par **louad**, le **26/04/2012** à **13:57**

Bonjour,

Voilà quand mes enfants (9 et 10 ans) sont chez leur père, il les laisse jouer avec leur demi-soeur (2 ans) sans surveillance au 1er étage.

Le week end dernier, mon fils a voulu faire plaisir à sa petite soeur et l'a faite monter sur un radiateur au bord d'une fenetre pour qu'elle voit le chien des voisins (elle essayait d'ailleurs d'elle même de grimper) Il l'a tenu contre lui et l'a mise à genoux sur le radiateur. Sa belle mère est monté et l'a grondé (je comprends) mais après m'a envoyé un sms en me disant que c'était inadmissible et que mon fils devait faire ça pour la provoquer (vu que mon fils n'ose pas lui parler) et qu'elle ne savait pas depuis combien de temps cela duré.

j'ai sû par mes enfants qu'il est déjà arrivé qu'ils gardent la petite dans un parc aquatique pendant que les adultes allaient faire du toboggant !!! (faits de + d'un an)..

Elle attend son deuxième enfant et n'a plus de chambres pour accueillir mes enfants (j'ai la forte impresssion qu'elle essaye de créer des conflits en permanence pour les mettre dehors). Elle ne répond pas quand mon aîné s'adresse à elle donc il fait pareil maintenant et donc fait voir à son père que c'est un sale gamin.

Mon fils de 10 ans a des ulcères aux intestins et il a un régime strict et des soins intimes à faire tout les jours. Les medecins me disent qu'il doit avoir un grand stress pour avoir des ulcères à 10 ans. C'est arrivé plusieurs fois qu'il rentre de chez son père et qu'il est plié en deux dans le fauteuil car il souffre de ses ulcères donc c'est docteur, gastro et mon fils ne

peut plus être scolarisé pendant une semaine.

Mon gros soucis est que mes enfants veulent voir leur père et leur demi-soeur mais ils ne veulent pas aller chez elle (mauvaise ambiance, plus de chambres, danger avec la petite qui s'amuse sans aucune surveillance)

Cela fait plusieurs jours que je ne sais plus quoi faire. Quand ils partent je suis malade et je me dis "mon dieu pourvu qu'il n'arrive rien"

merci de me donner votre avis

Par **pat76**, le **28/04/2012** à **16:16**

Bonjour

Vous allez voir le juge aux affaires familiales pour expliquer la situation.

Par **louad**, le **02/05/2012** à **21:19**

merci pour réponse